

SPPPI-PACA

Saint-Maximin, le 23 octobre 2007

Objet : SPPPI Provence Alpes Côte d'Azur 2007

Communiqué de presse

C'est à l'Hôtellerie du Couvent Royal de Saint Maximin – La Sainte Baume, que se réunit ce mardi 23 octobre, la séance plénière du SPPPI, Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles, en présence de plus de 200 personnes.

Initialement consacrés aux problèmes directement liés à création de la zone industrialo-portuaire de Fos, au début des années 1970, les champs d'intervention du SPPPI (Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle) se sont élargis à l'ensemble de la région PACA au début des années 1990, ainsi qu'à l'ensemble des thèmes représentatifs des questions d'environnement industriel : après l'eau et l'air, ont été pris en compte les questions de déchets, de sites et sols pollués, de carrières, et, plus récemment, les impacts sur la santé ainsi que les risques, tant technologiques que naturels.

C'est sous la présidence du Préfet de Région que le SPPPI réunit autour d'une même table des acteurs aux intérêts initialement contradictoires : industriels, organisations professionnelles et syndicales, collectivités locales associations de protection de l'environnement, scientifiques et bureaux d'études ainsi que les services de l'Etat. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est chargée de préparer et d'animer les débats, en s'appuyant sur des études et des personnalités scientifiques qualifiées, permettant d'aboutir, à terme, à des solutions pragmatiques et efficaces pour résoudre nos problèmes d'environnement.

La qualité du milieu de l'Etang de Berre et le fonctionnement de l'usine hydroélectrique de Saint - Chamas

Suite au contentieux juridique initié au niveau européen par les pêcheurs professionnels, les dispositions mises en place par l'Etat français rendent plus sévères encore celles du Plan Barnier (limitation des apports d'eau douce et de limons, variations de salinité...). Elles feront l'objet d'un suivi biologique réalisé par le GIPREB aidé d'un conseil scientifique et seront transmis à la CEE en 2008 et 2009. EDF exerce depuis 2006 de nouvelles modalités d'exploitation afin de les rendre conformes au protocole d'Athènes, comme suite à l'arrêt de la CEE de 2004 condamnant la France pour non respect de ses obligations. Outre les limitations mentionnées ci dessus, EDF doit procéder à un suivi expérimental pendant 4 ans de l'écosystème. En 2007, les apports du canal usinier semblent mieux maîtrisés en particulier pour la salinité de l'étang.

Evaluation des risques sanitaires à Fos

A la demande de la DRIRE, en collaboration avec les services sanitaires (DDASS13 et Cellule Interrégionale d'Epidémiologie), le bureau d'étude BURGEAP a procédé à une évaluation des risques sanitaires sur la zone industrielle de Fos, afin de situer l'incidence des activités industrielles sur la qualité des milieux (air, sol, faune, flore...). Une méthode originale a été mise en œuvre pour collecter largement les données et les modéliser (activités industrielles, trafic routier et maritime...) et déboucher sur un calcul des risques sanitaires. Elle s'appuie sur un constat de données datant de 2005, puis prévoit des perspectives en 2011 intégrant les projets d'évolution de la zone, en terme d'activités industrielle, trafic routier et maritime, et de nouvelles réglementations liées aux différents rejets, dans l'air et dans l'eau. Cette étude n'éclaire pas sur les pollutions passées qui peuvent, aujourd'hui, avoir un impact sur la santé des populations. Elle doit servir aux décisions que l'administration devra prendre en terme de réglementation à appliquer dans l'avenir.

La situation actuelle et future autour de la zone industrielle de Fos/Mer telle que montrée par cette étude, n'apparaît pas globalement préoccupante.

Cependant, quelques points restent à préciser, comme par exemple la quantification précise des émissions de poussières du terminal minéralier pouvant avoir un impact non négligeable sur la santé des travailleurs, ou la spéciation précise de l'arsenic dans la chair des poissons afin d'évaluer plus finement le risque sanitaire associé.

Des efforts doivent être également engagés en ce qui concerne la problématique des pollutions de pointe et notamment celle du dioxyde de soufre (SO₂). Des programmes de réductions des émissions industrielles de fond (- 40 %) vont être engagées d'ici 2010. Par ailleurs une révision des quotas d'émissions des industriels pendant ces épisodes de pointe est en cours afin d'adapter la procédure de réduction des rejets dans l'air lors des périodes de pics de pollutions (procédure STERNES).

Des actions de réductions des émissions pour les polluants qui contribuent le plus au risque sanitaire doivent être engagées et un suivi environnemental accru doit être mis en place. C'est le cas notamment pour les oxydes d'azote (Nox), les poussières, le dichloroéthane, le chrome hexavalent (Cr VI).

Enfin, d'autres études d'évaluations de risques sanitaires complèteront celle de BURGEAP :

- une étude globale a été lancée en 2003 sur la plate-forme pétrochimique de Martigues Lavéra,
- plusieurs études individuelles ont été réalisées par les industriels ; c'est le cas notamment de la raffinerie TOTAL la Mède et du complexe pétrochimique de Shell - Berre.

Qualité de l'air et planification de mesures préventives

La région PACA est très concernée par la pollution atmosphérique du fait de conditions météorologiques défavorables et de la concentration de sources de pollutions aussi bien industrielles qu'urbaines (transport, chauffage résidentiel).

A ce jour, 4 Plans de Protection de l'Atmosphère ont été réalisés : ceux des Bouches-du-Rhône, du Var et du Grand Avignon ont été approuvés, celui des Alpes-Maritimes le sera prochainement.

Les directives européennes sur la qualité de l'air vont prendre en compte la mesure des particules fines ; ce paramètre sera mesuré par les associations de surveillance de la qualité de l'air, Atmo Paca et Airfobep, afin d'évaluer les répercussions sur l'écosystème, la santé ou le patrimoine.

Traitement des fumées à ArcelorMittal et suivi d'un dépassement de dioxines à Solamat Merex à Fos

La Sté ARCELOR-MITTAL à Fos a investi 16 millions d'euros, partiellement aidée par l'ADEME, pour réduire des émissions de poussières, métaux et dioxine. Ce système innovant filtre une partie des fumées de l'unité d'agglomération du minerai. Malgré quelques difficultés de mise au point, le système en place se révèle efficace.

La Sté SOLAMAT-MEREX à Fos a connu sur son centre d'incinération de déchets industriels dangereux, un dépassement d'émissions de dioxines diagnostiqué fin 2006. Elle a exécuté un programme de dispositions techniques (fixé par les arrêtés préfectoraux des 3 et 23 mars 2007) comprenant le changement d'un laveur, des prélèvements et mesures sur les gaz émis, et la mise en place d'une bio-surveillance dans l'environnement au moyen de lichens.

Le suivi de l'évolution de la situation a été présenté lors des réunions mensuelles de commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), tenues de février à juillet 2007, permettant de tenir informés élus et associations.

Reconversion industrielle et prise en compte de l'environnement dans les Alpes de Haute Provence

La reconversion du site ARKEMA à Saint - Auban (04), intervenue à partir de décisions stratégiques du groupe TOTAL en 2005, s'est concrétisée par l'arrêt d'activités comme celles des produits vinyliques. Ces arrêts vont entraîner à l'horizon 2008 une diminution sensible des impacts environnementaux (en particulier dans le domaine des composés organiques volatils et des solvants chlorés).

Dans le cadre d'une convention de revitalisation économique, le groupe ARKEMA s'est engagé à promouvoir l'implantation, sur son site, d'industries nouvelles comme la Sté SILPRO spécialisée dans le silicium.

Outre les infrastructures locales mises à disposition par Arkema (fer, route, électricité, autres utilités, station d'épuration interne...), SILPRO bénéficiera aussi de son expertise et savoir-faire techniques, en particulier pour l'implantation de cette nouvelle activité de type Seveso sur un site déjà classé Seveso .

Risques naturels et industriels

En ce qui concerne les risques naturels pouvant engendrer des répercussions fortes sur les activités industrielles, les feux de forêt (fréquents en pays méditerranéen) : ils viennent de faire l'objet d'un guide résultant d'un important travail réalisé par le groupe de concertation.

La réflexion sur le transport des matières dangereuse (TMD) lancée depuis 2003, par un groupe de réflexion co-animé par la Direction Régionale de l'Équipement et le CYPRES, a débouché sur 2 actions phares :

- l'édition d'un livre blanc des TMD en PACA regroupant toutes les informations utiles aux acteurs de la filière transport (flux, « accidentalité »....) ;
- l'élaboration d'un « Guide de gestion » du TMD, destiné aux communes, afin de les aider à mettre en place des plans de gestion sur leur territoire et agglomération.

En matière d'information du public sur les sites SEVESO, les CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) vont constituer un lieu privilégié d'échanges. Afin de réussir le démarrage de ces comités au nombre d'une quinzaine, un groupe de travail vise à réactualiser les « bonnes pratiques » destinées à faciliter leur fonctionnement ; un site Internet lancé début 2007 (www.cllic-paca.fr) pourra être utilisé plus particulièrement à cette fin.